

## À VOS AGENDAS pour 2019

### Sociétés locales

#### Choeur de Saubraz

[www.choeur-de-saubraz.ch](http://www.choeur-de-saubraz.ch)  
[www.jeanphilipperameau.fr](http://www.jeanphilipperameau.fr)

#### Tir du Signal 2019



Tir de groupe B3 à 300m sur quatre cibles Polytronic TG3002

Mercredi	10	avril	17h00-20h30
Jeudi	11	avril	16h30-20h30
Vendredi	12	avril	15h30-20h30
Samedi	13	avril	08h30-12h00

[www.tirlesignal.ch](http://www.tirlesignal.ch)

#### Carmina Burana de Carl Orff

[www.jeanphilipperameau.fr](http://www.jeanphilipperameau.fr) - [www.choeur-de-saubraz.ch](http://www.choeur-de-saubraz.ch)

#### Octobre 2019 recrutement des choristes !

L'Ensemble Jean-Philippe Rameau du Pays de Gex et Le Chœur de Saubraz recrutent les choristes, qui souhaitent participer aux trois magnifiques concerts de Carmina Burana de Carl Orff en octobre 2019.

#### Au programme

Victoria de Wojciech Kilar (1932-2013)  
 Carmina Burana de Carl Orff (1895-1982)

#### Répétitions dès janvier 2019

Les lundis, 20h - 21h45 à Saubraz (VD)  
 et/ou  
 Les mercredis, 20h-22h à Versonnex (F)  
 Générale, jeudi 3 octobre, 19h - 22h  
 Esplanade du Lac à Divonne (F)

#### Concerts

4 octobre 2019, 20h30  
 Esplanade du Lac à Divonne-les-Bains (F)  
 5 octobre 2019, 20h  
 Auditorium Stravinski à Montreux  
 6 octobre 2019, 17h  
 Victoria Hall à Genève



#### Participants

Le Chœur de Saubraz (VD), l'Ensemble  
 J.P Rameau du Pays de Gex (France) et  
 l'Orchestre de Chambre de Genève.



Préparation du  
 chœur mixte  
 Malgorzata  
 Digaud-Baluszynska



Préparation du  
 chœur d'enfants  
 Eric Digaud



Direction  
 Jonathan Griffith  
 (USA)  
[www.dcin.org](http://www.dcin.org)

#### Inscriptions

[info@jeanphilipperameau.org](mailto:info@jeanphilipperameau.org)

#### Société de Tir

[www.tirlesignal.ch](http://www.tirlesignal.ch)

*Dans le cas où une société locale aurait  
 des informations à faire paraître dans le  
 prochain Saubrian,  
 contactez-nous à l'adresse  
[marinette.donadeo@saubraz.ch](mailto:marinette.donadeo@saubraz.ch)*



# LE SAUBRIAN



*Durant cette période de l'Avent, la Municipalité  
 ainsi que le personnel communal vous souhaitent d'ores et déjà de  
 Joyeuses Fêtes de Noël  
 et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019*



#### Bienvenue

*Mercredi 5 décembre 2018  
 Décoration du Sapin de Noël*

*Jeudi 6 décembre 2018  
 Séance du Conseil Général*

*Samedi 8 décembre 2018  
 Téléthon*

*Samedi 15 décembre 2018  
 Visite du père Noël  
 Petit Déjeuner, vente de pains  
 et tresses du four à pain  
 Célébration de Noël*

*Bureau du contrôle des Habitants  
 AUBONNE*

*les bureaux seront fermés :  
 du vendredi 21 décembre 2018 à 16h30  
 au jeudi 3 janvier 2019 à 7h00*

*La déchetterie sera ouverte  
 selon l'horaire et les jours normaux*

## À VOS AGENDAS



**5 décembre 2018**

dès 17h00  
collation offerte par la Commune

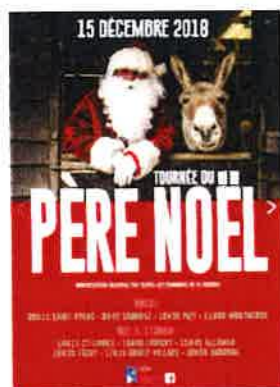
*En attendant Noël  
L'ADS nous proposent un moment  
convivial autour du sapin.  
Décoration du sapin de Noël*

**TELETHON  
2018**



**8 décembre 2018**

Ballade de soutien en famille dès 9h45  
vente de sapins dès 11h00  
Programme en première page



**15 décembre 2018 - 9h45**

Tournée du Père Noël

**Association du four à pain**

**15 décembre 2018 - dès 9h00**

Petit Déjeuner en attendant le Père Noël  
et **distribution de la tresse traditionnelle de Noël**  
aux aînés de notre village

**dès 8h30**

Vente de pains, tresses, et autres cuits  
au four à bois,  
Possibilité de venir cuire vos propres  
fabrications dès 10h30



## DÉNEIGEMENT

- 1.- La Municipalité rappelle l'art. 5, alinéas 2 & 3, service hivernal du règlement d'application de la Loi sur les routes (LRou).
- 2.- Lors du déblaiement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées. Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route ni à y déverser celle des toits.
- 3.- Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.

Nous vous remercions de votre collaboration

*Afin de faciliter le travail du chasse-neige, les voitures ne doivent pas être stationnées sur les trottoirs ou tout autre endroit qui pourrait gêner le dégagement de la neige.*



## Échenillage des Pins

Conformément aux dispositions légales, et en particulier l'arrêté du Conseil d'État sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin du 7 décembre 2005, nous vous rappelons que la destruction par ablation et incinération des nids de la chenille processionnaire du pin est **obligatoire** et doit s'effectuer, par les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants dès leur apparition et **jusqu'au 15 février de chaque année** au plus tard. Ces mesures de lutte s'appliquent aux espèces arborescentes telles que les pins et les cèdres qui se trouvent dans les endroits destinés à l'accueil du public, notamment places publiques, places de jeux, piscines, cours d'école, mais également dans les jardins et les parcs.

Passé ce délai et sans autre avis, il y sera fait procéder aux frais des propriétaires, sans préjudice de l'amende encourue. Ces dispositions sont prises pour des raisons sanitaires et de protection de la population, le contact avec des chenilles pouvant provoquer de l'urticaire